



Rougemont, le 24 octobre 2023

Préavis N° 10/2023

ADOPTION DU BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous trouverez, ci-après, le budget 2024 dont les résultats sont les suivants :

Solde de fonctionnement	CHF	-506'028
Solde de fonctionnement épuré	CHF	-556'365
Marge d'autofinancement	CHF	1'133'076
Solde financier	CHF	-4'136'924

La marge d'autofinancement reste positive. Quant au solde financier négatif il est en lien avec les dépenses d'investissement déjà votées (p. ex. le réservoir de la Forcla) ou à venir dans le courant de l'année 2024. Ce montant représente la différence entre les entrées de liquidités et les dépenses prévues pour les préavis. Il indique donc le recours théorique à l'emprunt lequel respecte le plafond d'endettement voté en début de législature.

BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le but d'améliorer la gestion des charges liées aux bâtiments communaux, de nouveaux comptes sont prévus. Ils permettent de faire ressortir les charges fixes annuelles découlant, par exemple, des contrats d'entretien.

IMPOTS

Au niveau des entrées fiscales, une simulation a été effectuée en tenant compte de l'évolution de ces dernières années. Le but poursuivi étant de se rapprocher au maximum de la situation réelle.

PEREQUATION

Tout comme l'année dernière, les chiffres présentés dans le présent document découlent des simulations effectuées en fonction des recettes fiscales prévues. Il est à noter qu'il s'agit, normalement, du dernier budget comprenant la péréquation actuelle. En effet, dès 2025 la nouvelle péréquation devrait entrer en vigueur, laquelle sera plus facilement planifiable et plus favorable pour notre Commune.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 02 décembre 2023

- Vu** le préavis N° 10/2023
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'accepter** le budget 2024 tel que présenté

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 24 octobre 2023 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 02 décembre 2023.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir

